



N° OJ : 57

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022**Objet :** Asbl "Quartier Saint-Jacques - Sint-Jacobswijk" - Subside: 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2022 ;

Considérant que l'asbl "Quartier Saint-Jacques – Sint Jacobswijk" demande un subside pour un soutien à la réalisation de ses deux objectifs :

- créer du lien dans le quartier (la vie de quartier),
- oeuvrer pour rendre le quartier plus agréable à vivre pour ses habitants et ses commerçants ;

Considérant que ces deux objectifs se réalisent notamment par l'organisation de plusieurs réunions de quartier par an, l'organisation de la fête des voisins, la page Facebook ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique.- Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2022, sous réserve de l'approbation du budget annuel 2022 par l'autorité de Tutelle, à l'asbl "Quartier Saint-Jacques -Sint-Jacobswijk", 35/2 Rue des Pierres à 1000 Bruxelles pour permettre à l'association de mener à bien ses missions de renforcement des liens sociaux (fête des voisins, réunions de quartiers...) et d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

Annexes :